

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès

Décret n° 2023 - 157 du 10 mai 2023  
portant approbation du plan national d'attribution des bandes de  
fréquences radioélectriques

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 003/91 du 23 avril 1991 sur la protection de l'environnement ;

Vu la loi n° 9-2009 du 25 novembre 2009 portant réglementation du secteur des communications électroniques ;

Vu la loi n° 11-2009 du 25 novembre 2009 portant création de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques ;

Vu la loi n° 74-2022 du 16 août 2022 portant loi d'orientation sur le développement durable ;

Vu le décret n° 2009-477 du 24 décembre 2009 portant approbation des statuts de l'agence de régulation des postes et des communications électroniques ;

Vu le décret n° 2017-411 du 10 octobre 2017 relatif aux attributions du ministre des postes, des télécommunications et de l'économie numérique ;

Vu le décret n° 2018-111 du 21 mars 2018 portant organisation du ministère des postes, des télécommunications et de l'économie numérique ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

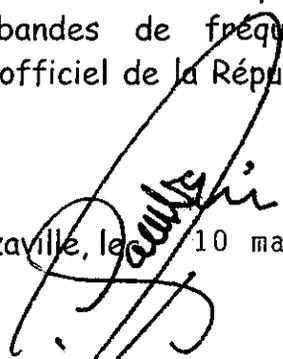
En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Est approuvé le plan national d'attribution des bandes de fréquences radioélectriques, dont le texte est annexé au présent décret.

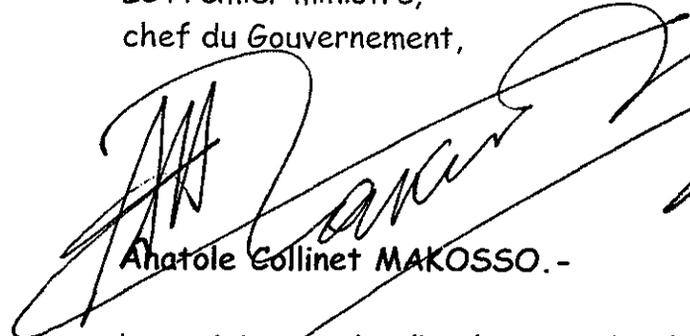
Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2015-253 du 19 février 2015 portant approbation du plan national d'attribution des bandes de fréquences radioélectriques, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. /-

2023 - 157 Fait à Brazzaville, le 10 mai 2023

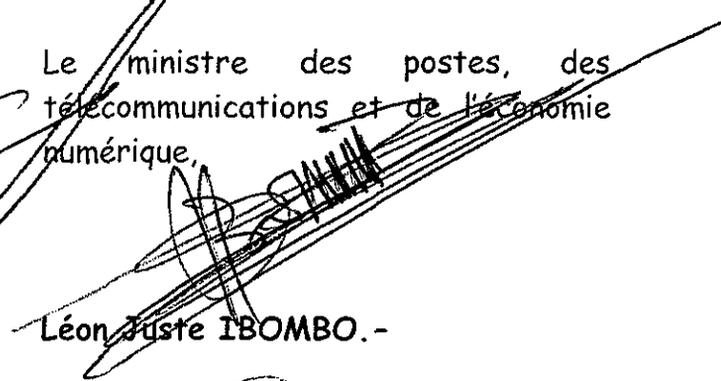
  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

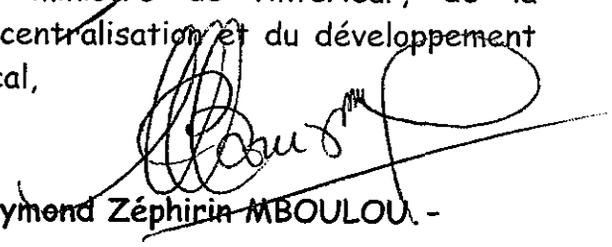
Le Premier ministre,  
chef du Gouvernement,

  
Anatole Collinet MAKOSSO.-

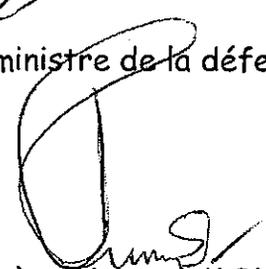
Le ministre des postes, des  
télécommunications et de l'économie  
numérique,

  
Léon Juste IBOMBO.-

Le ministre de l'intérieur, de la  
décentralisation et du développement  
local,

  
Raymond Zéphirin MBOULOU.-

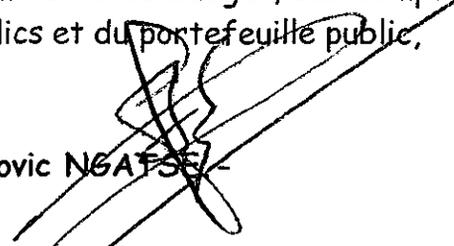
Le ministre de la défense nationale,

  
Charles Richard MONDJO.-

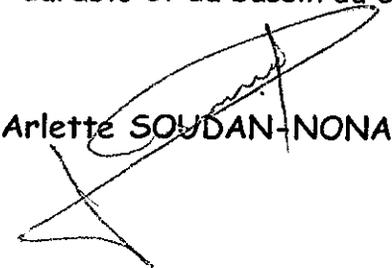
Le ministre de l'économie et des  
finances,

  
Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre du budget, des comptes  
publics et du portefeuille public,

  
Ludovic NGATSE.-

La ministre de l'environnement, du développement  
durable et du bassin du Congo,

  
Arlette SOUDAN-NONAUULT.-